

Compte rendu d'audience du 18 Février 2019

Lors de la visite de M DUSSOPT secrétaire d'état à la Fonction Publique , les organisations syndicales départementales ont sollicité une audience.

Le chef de cabinet de M DUSSOPT a reçu les organisations syndicales, le ministre ne recevant pas les syndicats.

Est il énarque ? En tout cas, il pratique bien la « langue de bois » !

Interrogé sur les fermetures de postes, il nous a affirmé qu'elles s'expliquaient par la faible fréquentation et le peu d'agents affectés dans les structures concernées.

Nous sommes dubitatifs quant à cette affirmation ; nos informations sur la fréquentation des guichets ne sont pas les mêmes.

De même peut on qualifier de « petits postes » des trésoreries à 5 ou 3 agents ?

Le chef de cabinet nous a affirmé qu'il n'y a pas de plan préétabli de suppressions de services, pas de stratégie arrêtée, ni de plan de suppressions d'emplois.

Nous ne sommes pas obligés de le croire.

Par ailleurs, le représentant ministériel se félicite de l'instauration d'un « droit à la mobilité » dont paraît il les agents sont demandeurs.

Nous n'avons pas dû rencontrer les mêmes.

En outre, le préfet de région pourrait préempter des postes vacants dans une administration pour y affecter des agents d'un autre ministère (projet de loi fonction publique en cours). Quid des CAP et du statut ?

Ce fonctionnaire ministériel nous a affirmé que notre territoire s'inscrivait totalement dans l'objectif du recrutement sur contrat à durée déterminée.

Les agents impactés par le PAS et dont les missions disparaîtraient se verraient proposer des formations pour un reclassement.

En ce qui concerne la prime de 200 €, nous n'avons pu obtenir ni du représentant du ministère ni de celui de la DDFIP une quelconque précision sur la répartition.

Un certain nombre de sujets restent pendants.

Comme nous n'attendions pas grand chose de cet entretien, même s'il fallait y aller en tant que syndicat représentatif, **nous n'avons pas été déçus.**

Pour FO DGFIP

Didier BEZIAT
Jacques DUMONT